



POUR PARTICIPER À LA VIE DE MA COMMUNE !

mandature 2019 - 2021

Saint-Paul 
ILE DE LA REUNION
Berceau du peuplement





C'EST QUOI ?

Le **CCEJ** est un projet éducatif mis en place par le Conseil Municipal des adultes. C'est **une instance participative**, c'est-à-dire un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexion, où tu pourras donner ton avis et construire des projets qui **améliorent la vie de ta commune**.

en devenant élu(e) tu pourras :

Découvrir les droits et devoirs du citoyen, les valeurs de la République et le fonctionnement de ta commune et plus largement des institutions. Etre le porte-parole de tous les enfants saint-paulois et participer activement à la vie de la commune en réalisant des projets utiles au plus grand nombre : *projets sportifs, culturels, de solidarité, pour l'environnement, ...*

Les conseillers jeunes sont élus pour **DEUX ANS** et **S'ENGAGENT** :

À représenter tous les enfants sans aucune forme de discrimination.

À toujours agir dans l'intérêt de tous.

A s'investir, donner du temps, à participer activement à la réalisation des projets.

A partager ses idées, débattre, argumenter tout en respectant le point de vue des autres et les décisions prises.

A parler, communiquer sur ce qui est fait par le CCEJ.

POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés en CM1 et CM2 à Saint-Paul sont concernés.

Si tu es élu(e) par tes camarades des classes de CM1 ET CM2 tu les représenteras auprès des élus, de l'école, des services la Ville et de tous ses habitants.

Le CCEJ 2019-2021 comptera une quarantaine de conseillers jeunes.

UN conseiller jeune est élu(e) par école !





ON RÉCAPITULE... LE CONSEILLER JEUNE :

échange avec les élèves pour faire remonter des propositions et expliquer celles faites par le CCEJ.

écoute et respecte les points de vue de chacun, respecte ses engagements.

est motivé, dynamique et travaille activement sur les projets.

propose des projets et les réalise.

exprime ses idées et les défend.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Après les élections, un premier temps de rencontre pour se connaître et bien entrer dans le rôle d'élu sera organisé.

Puis le CCEJ 2019-2021 sera officiellement installé par le Maire ou son représentant.

Le CCEJ se rassemblera plusieurs fois par an, soit **en séance plénière** (avec tous les élus), soit **en commissions thématiques** (en petit groupe pour travailler sur des projets ou des idées par thème : environnement, culture, arts, sport, santé, vie scolaire,...).

Les séances plénières ont lieu au moins 2 fois par an, les commissions 1 à 2 fois par mois.

Ces temps de réunion du CCEJ sont généralement organisés le mercredi ou le samedi. D'autres temps de rencontres et des sorties seront également organisés, en fonction des idées des conseillers jeunes.

Les élus sont toujours accompagnés par des adultes qui les aident à organiser les échanges, les travaux et qui participent activement à l'élaboration des projets.





LES ÉLECTIONS ?

Etre candidat :

tous les enfants de CM1 et CM2 scolarisés en école publique et privée et résidants à Saint-Paul peuvent être candidats.

Pour être candidat, il faut:

remplir la déclaration de candidature individuelle,
faire signer l'autorisation parentale,
remettre les documents à son enseignant(e).

Etre électeur :

les électeurs sont tous les élèves de CM1 et CM2 scolarisés à Saint-Paul en école publique et privée.

Chaque élève reçoit une carte d'électeur avant les élections, qu'il faut signer et présenter le jour du vote

**Campagne électorale
du 30 septembre
au 04 octobre 2019**

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Après s'être déclaré candidat(e), il faut faire campagne : aller à la rencontre des autres élèves, parler de ses idées, de sa motivation et de son projet de conseiller jeune pour 2 ans.

Elaborer son projet : quelles sont les grandes idées que je veux défendre et les actions concrètes que je propose pour améliorer le quotidien de tous....

Faire connaître son projet : affiches, échanges avec les autres élèves en classe ou dans la cour,... chaque candidat doit pouvoir exprimer ses idées. Fais-toi aider d'un adulte !

L'ÉLECTION : VOTE LA SEMAINE DU 07 AU 11 OCTOBRE 2019

Le bureau de vote est tenu par un adulte assisté de plusieurs enfants. Chaque électeur vote pour **UN** candidat qu'il a choisi. Il faut :

- 1. Prendre les bulletins des candidats,**
- 2. Entrer dans l'isoloir,**
- 3. Mettre dans l'enveloppe le bulletin de son choix,**
- 4. Mettre son enveloppe dans l'urne,**
- 5. Signer la liste d'émargement.**

Une fois que tous les bulletins sont sortis et comptés, **les résultats sont proclamés :**

L'élève qui obtient le plus de voix de ses camarades est élu !*

Les autres candidats sont classés par nombre de voix reçues, ils deviennent suppléants et pourront être amenés à remplacer le conseiller jeune élu en cas de démission, départ,... de celui-ci.

**en cas d'égalité, le plus jeune est élu.*





PICHE CANDIDATURE

À REMETTRE À L'ENSEIGNANT
OU AU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

Pour t'aider à te décider et réfléchir à ton « programme », quelques questions à te poser avant de déposer ta candidature (si besoin fais-toi aider d'un adulte) :

Pourquoi je suis candidat au Conseil Communal des Enfants et des Jeunes ?

Qu'est ce que cela veut dire pour moi d'être un Conseiller Communal Jeune , qu'est-ce que je pense pouvoir apporter à ma ville ?

Quels sont les projets ou les priorités que je souhaite proposer pour le bien être des élèves et de tous les Saint-Paulois ?

Je, soussigné(e),.....

NOM :

PRENOM :

ÉCOLE :

CLASSE :

déclare être candidat(e) à l'élection 2019 du Conseil Communal des Enfants et des Jeunes de Saint-Paul.

J'ai bien compris que si je suis élu(e), je serai amené(e) à participer à toutes les séances de travail du CCEJ, séances plénières et réunions de commission. Mon mandat sera de deux ans. J'ai bien compris ce à quoi je m'engage.

Signature du candidat :





AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) | NOM - PRENOM |

.....

Responsable légal(e) de l'enfant | NOM - PRENOM |

.....

L'autorise à :

se présenter aux élections du Conseil Communal des Enfants et des Jeunes,
et en cas d'élection à participer à l'ensemble des temps de réunions et activités proposés dans le cadre du CCEJ de Saint-Paul.

J'autorise

Je n'autorise pas

l'utilisation de son image dans le cadre de la campagne pour les élections et pour toute la durée du mandat en cas d'élection, sur tous supports et publications (papier, affichage, électronique...) directement en lien avec les activités du Conseil Communal des Enfants et des Jeunes.

Date :

Signature du responsable légal(e) :





LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Institution
Séance plénière
Intérêt général
Démocratie
Citoyenneté
Mandat
Discrimination
...

Tu n'es pas sûr du sens de ces mots ou expressions ?
De ce qu'ils veulent dire ?

Fais des recherches avec ton dictionnaire et/ou demande à un adulte pour t'aider à bien en comprendre la signification.



QUELQUES RÉALISATION DU CCEJ 2017 - 2019

Actuellement, des conseillers jeunes, élus en 2017, finalisent la mise en place de projets qui serviront au plus grand nombre. Quelques exemples :

« Aménageons les cours »

grâce à l'action du CCEJ, de nouveaux jeux au sol seront prochainement installés dans de nombreuses cours d'écoles



« Stop aux déchets sauvages »

les enfants du CCEJ disent stop à la pollution, et ils le font savoir grâce à des panneaux de prévention créés de A à Z par leurs soins. Ils seront prochainement installés sur des sites où malheureusement des déchets sont encore régulièrement déposés. Des messages radios et TV sont également en cours de réalisation.



... et d'autres encore : **Charte de la restauration scolaire, Lutte contre les addictions,...**



Une délégation du CCEJ est également partie à Paris en octobre 2018 pour représenter la ville à un grand congrès qui a réuni plusieurs centaines d'enfants de conseils de toute la France.





CONTACT

Mairie de Saint-Paul
Direction Enfance, Sports et Culture
Service Enfance Loisirs – Cellule Périscolaire
Coordinatrice CCEJ : Mme Julietta ICHIZA-IMAHO
@ : julietta.ichizaimaho@mairie-saintpaul.fr
Tél : 0262 34 49 30

Saint-Paul 
ILE DE LA REUNION
Berceau du peuplement

